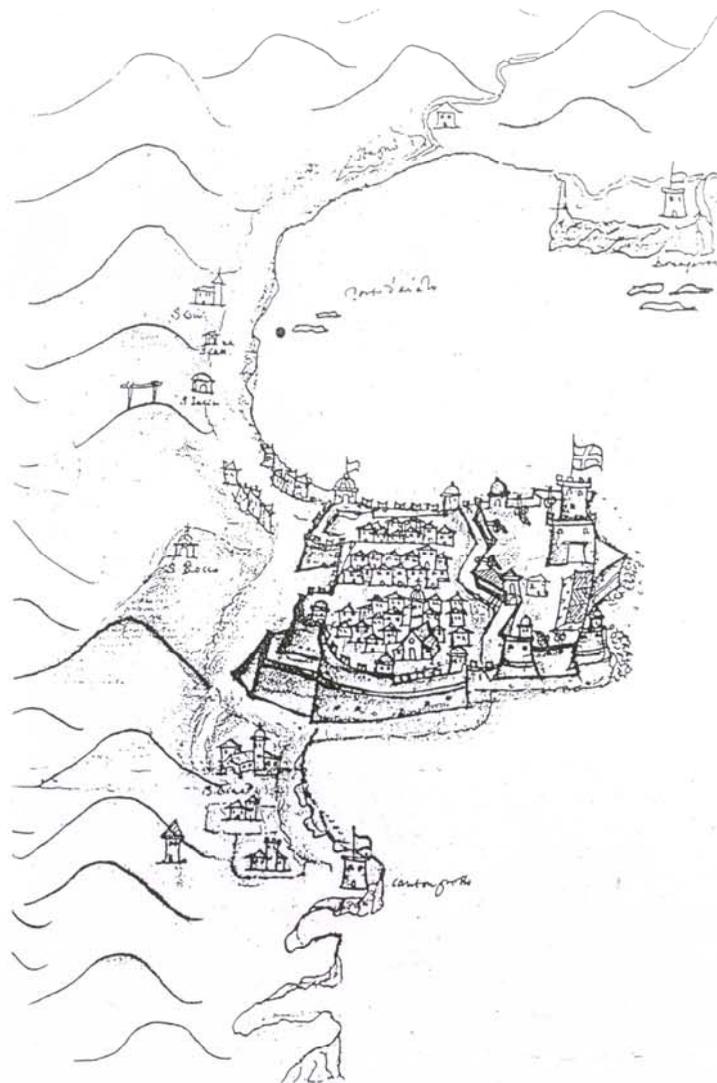


# **La formation d'une ville Ajaccio**



## LA VILLE D'AJACCIO EN 1648

Source « Histoire d'Ajaccio » F Pomponi et altri 1992 (ASG Corsica .Liasse 225)

- **VUE DE LA VILLE D'AJACCIO EN 1648**  
(A.S.G., CORSICA, liasse 225).

La vue cavalière de 1648, trouvée aux archives de Gênes, montre clairement l'implantation de la citadelle de la ville génoise.

Sur la route d'accès qui correspond à la future rue Fesch, les premières maisons du bourg apparaissent.

Aux abords plusieurs établissements religieux, Saint François, Saint Roch et Saint Jacques sont implantés.

Le système défensif se complète par la construction de tours génoises sur Aspretto et la future place Miot.

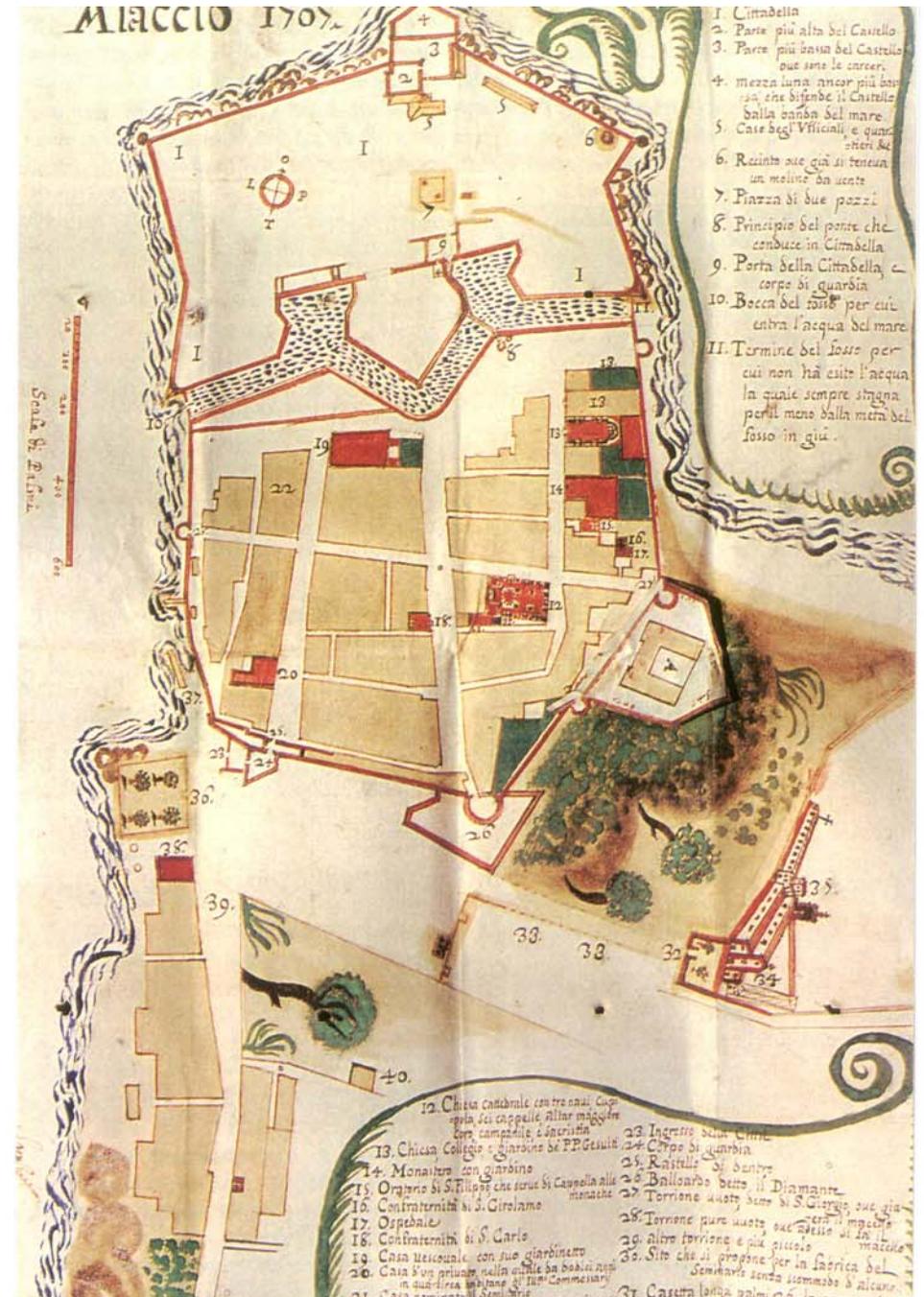
- **AJACCIO EN 1707**

La citadelle est encore dans sa forme primitive.

Le château est construit sur le bastion Sud, en avancée sur la mer.

Le plan de la ville gènoise est détaillé, il précise l'implantation des édifices ou ouvrages remarquables et des établissements religieux.

- 1 Citadelle
- 2 Partie la plus haute du château
- 3 Partie la plus basse du château où sont les prisons
- 4 Demi-lune encore plus basse, qui défend le château de la « banda » de la mer
- 5 Maison des officiers et quartier ...
- 6 Réduit où se trouve le moulin à vent
- 7 Place des deux Pozzi
- 8 Début du pont qui conduit à la citadelle
- 9 Porte de la citadelle et corps de garde
- 10 Bouche du fossé par où entre l'eau de mer
- 11 Fin du fossé par où sort l'eau
- 12 Église cathédrale, ...
- 13 Église, collège et jardin des révérends pères, jésuites
- 14 Monastère et jardin
- 15 Oratoire de S. Filippo
- 16 Confraternité de S. Girolamo
- 17 Hôpital
- 18 Confraternité de S. Carlo
- 19 Maison épiscopale avec son jardin
- 20 Maison d'un privé ...
- 21 Maison dite du séminaire ...



## PLAN DE LA VILLE EN 1707

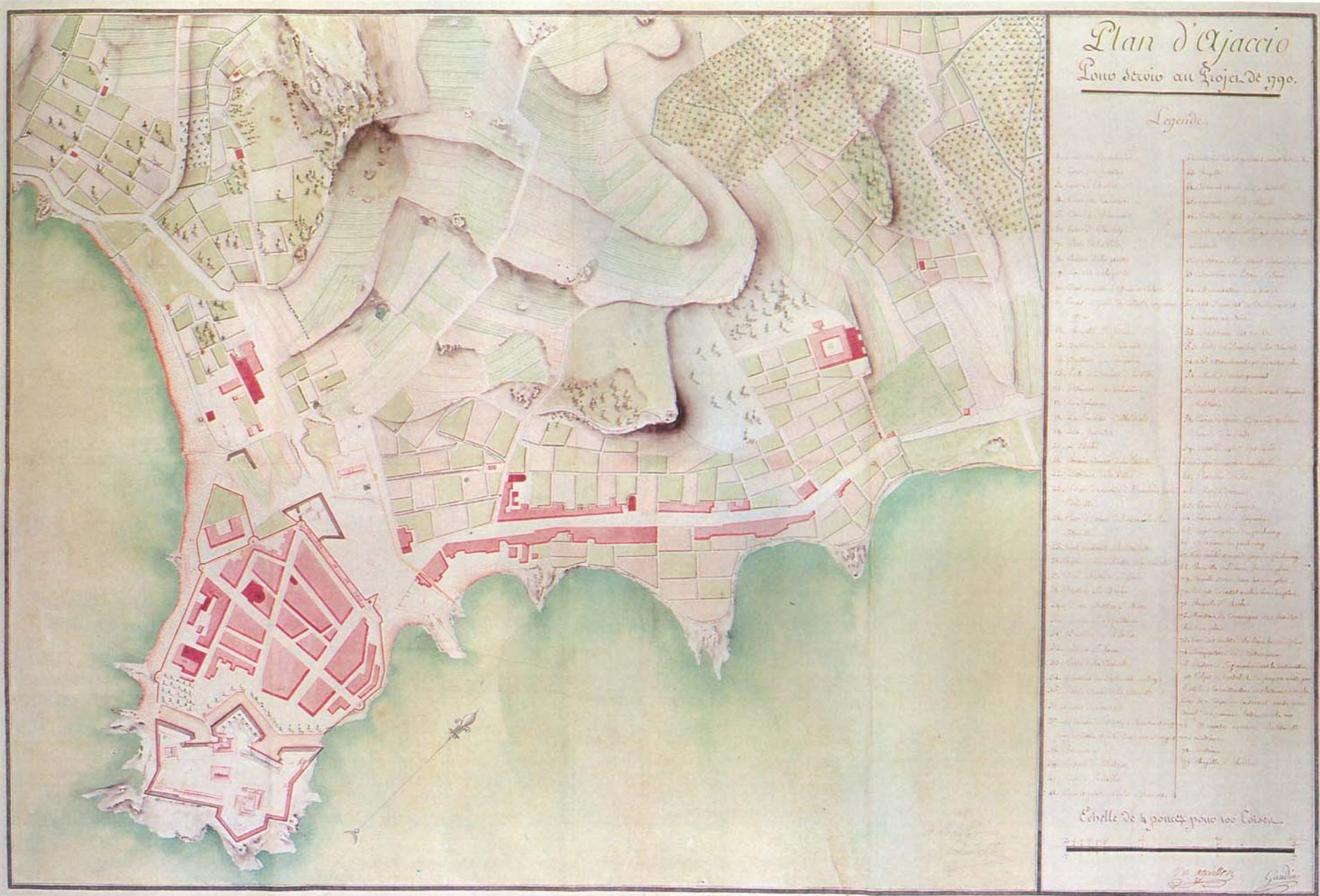
Source : « Histoire d'Ajaccio » F. Pomponi 1992

Plan d'Ajaccio  
L'ou dérivé au Roïer de 1790.

Legende.

- 1. La ville de Ajaccio
- 2. Le fort de la Vierge
- 3. Le fort de la Chapelle
- 4. Le fort de la Croix
- 5. Le fort de la Tour
- 6. Le fort de la Bastille
- 7. Le fort de la Citadelle
- 8. Le fort de la Casbah
- 9. Le fort de la Casbah
- 10. Le fort de la Casbah
- 11. Le fort de la Casbah
- 12. Le fort de la Casbah
- 13. Le fort de la Casbah
- 14. Le fort de la Casbah
- 15. Le fort de la Casbah
- 16. Le fort de la Casbah
- 17. Le fort de la Casbah
- 18. Le fort de la Casbah
- 19. Le fort de la Casbah
- 20. Le fort de la Casbah
- 21. Le fort de la Casbah
- 22. Le fort de la Casbah
- 23. Le fort de la Casbah
- 24. Le fort de la Casbah
- 25. Le fort de la Casbah
- 26. Le fort de la Casbah
- 27. Le fort de la Casbah
- 28. Le fort de la Casbah
- 29. Le fort de la Casbah
- 30. Le fort de la Casbah
- 31. Le fort de la Casbah
- 32. Le fort de la Casbah
- 33. Le fort de la Casbah
- 34. Le fort de la Casbah
- 35. Le fort de la Casbah
- 36. Le fort de la Casbah
- 37. Le fort de la Casbah
- 38. Le fort de la Casbah
- 39. Le fort de la Casbah
- 40. Le fort de la Casbah
- 41. Le fort de la Casbah
- 42. Le fort de la Casbah
- 43. Le fort de la Casbah
- 44. Le fort de la Casbah
- 45. Le fort de la Casbah
- 46. Le fort de la Casbah
- 47. Le fort de la Casbah
- 48. Le fort de la Casbah
- 49. Le fort de la Casbah
- 50. Le fort de la Casbah
- 51. Le fort de la Casbah
- 52. Le fort de la Casbah
- 53. Le fort de la Casbah
- 54. Le fort de la Casbah
- 55. Le fort de la Casbah
- 56. Le fort de la Casbah
- 57. Le fort de la Casbah
- 58. Le fort de la Casbah
- 59. Le fort de la Casbah
- 60. Le fort de la Casbah
- 61. Le fort de la Casbah
- 62. Le fort de la Casbah
- 63. Le fort de la Casbah
- 64. Le fort de la Casbah
- 65. Le fort de la Casbah
- 66. Le fort de la Casbah
- 67. Le fort de la Casbah
- 68. Le fort de la Casbah
- 69. Le fort de la Casbah
- 70. Le fort de la Casbah
- 71. Le fort de la Casbah
- 72. Le fort de la Casbah
- 73. Le fort de la Casbah
- 74. Le fort de la Casbah
- 75. Le fort de la Casbah
- 76. Le fort de la Casbah
- 77. Le fort de la Casbah
- 78. Le fort de la Casbah
- 79. Le fort de la Casbah
- 80. Le fort de la Casbah
- 81. Le fort de la Casbah
- 82. Le fort de la Casbah
- 83. Le fort de la Casbah
- 84. Le fort de la Casbah
- 85. Le fort de la Casbah
- 86. Le fort de la Casbah
- 87. Le fort de la Casbah
- 88. Le fort de la Casbah
- 89. Le fort de la Casbah
- 90. Le fort de la Casbah
- 91. Le fort de la Casbah
- 92. Le fort de la Casbah
- 93. Le fort de la Casbah
- 94. Le fort de la Casbah
- 95. Le fort de la Casbah
- 96. Le fort de la Casbah
- 97. Le fort de la Casbah
- 98. Le fort de la Casbah
- 99. Le fort de la Casbah
- 100. Le fort de la Casbah

Echelle de 4 pouces pour 100 Toises.



**PLAN D'AJACCIO 1790**

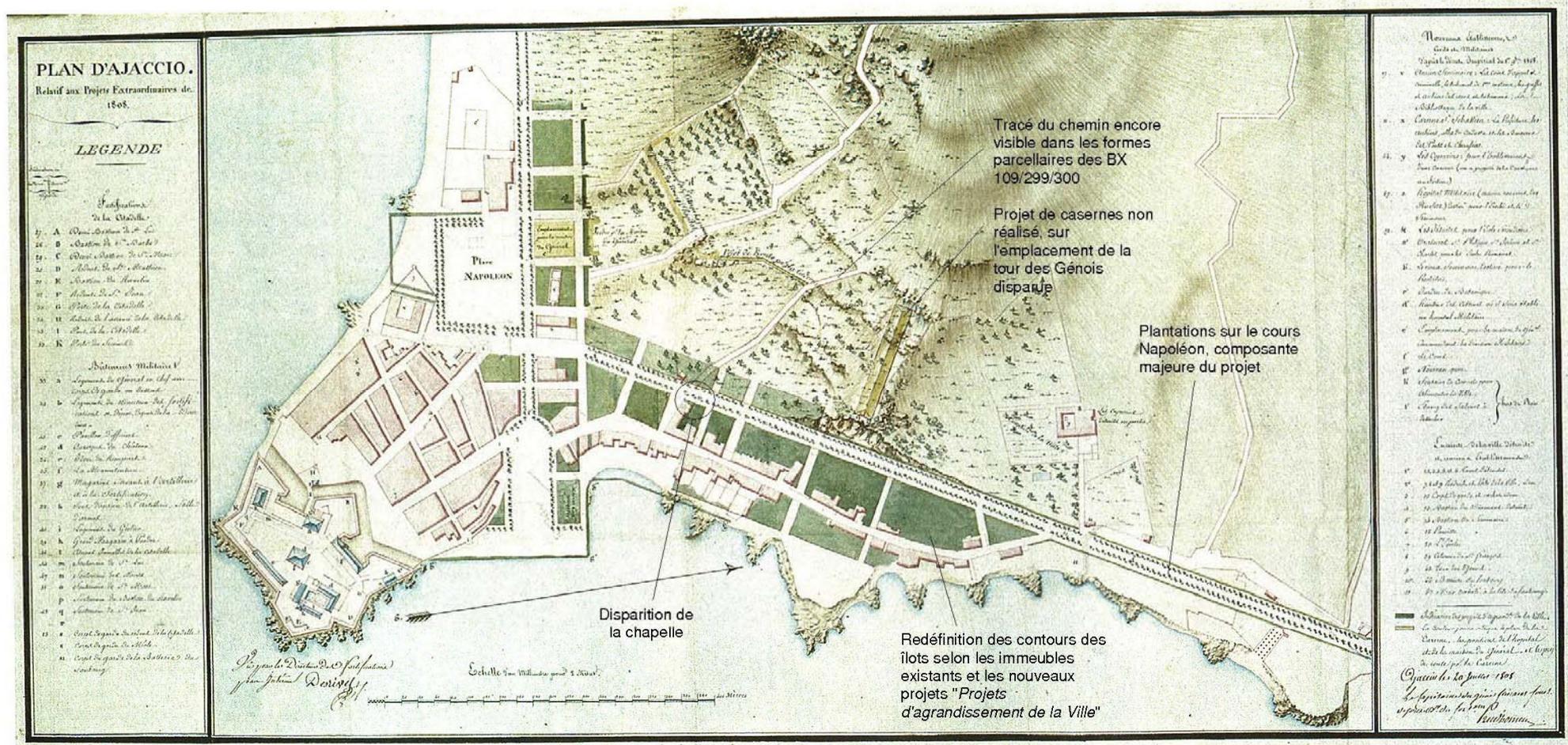
Source « Ajaccio 1750/1900 » X.Versini 1992

La ville génoise reste cantonnée dans ses murs. Le bourg se développe, le long de la rue Fesch.  
Une trame parcellaire apparaît en périphérie, soulignant l'occupation des environs par des cultures et des jardins

# CARTOGRAPHIE HISTORIQUE

1808

Ce document expose les premiers plans d'alignement et projets d'extension de la ville hors ses murs.  
Projets pour l'ouverture du cours Sainte-Lucie de 1807 à 1814 (actuel cours Napoléon), de la place Foch, de la place de Gaulle et projet de construction de la mairie (Maison Communale).



"PLAN D'AJACCIO Relatif aux Projets Extraordinaires de 1808", 20 juillet 1808 (L 95, H 45)

extension de la zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager  
Commune d'Ajaccio (Corse du Sud)

Rapport de présentation

Antoine BRUGUEROLLE, architecte du Patrimoine  
Nîmes, octobre 2007

PLAN  
LA BAIE D'AJACCIO

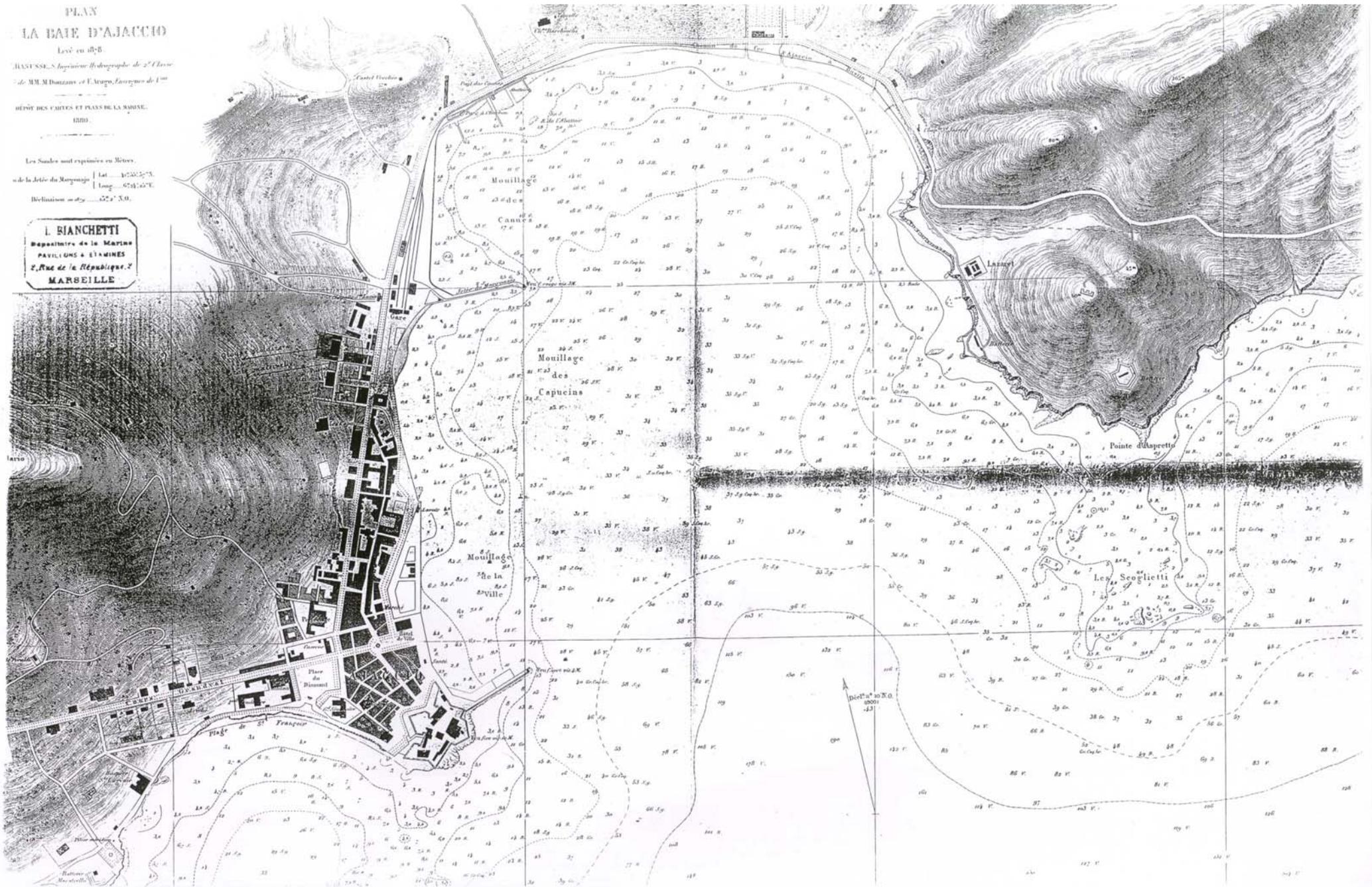
Levé en 1878

BASSESE, S. Ingénieur Hydrographe de 2<sup>e</sup> Classe  
de MM. M. Douzans et F. Arago, Enseignes de 1<sup>er</sup>

HÉRIOT DES CARTES ET PLANS DE LA MARINE.  
1880.

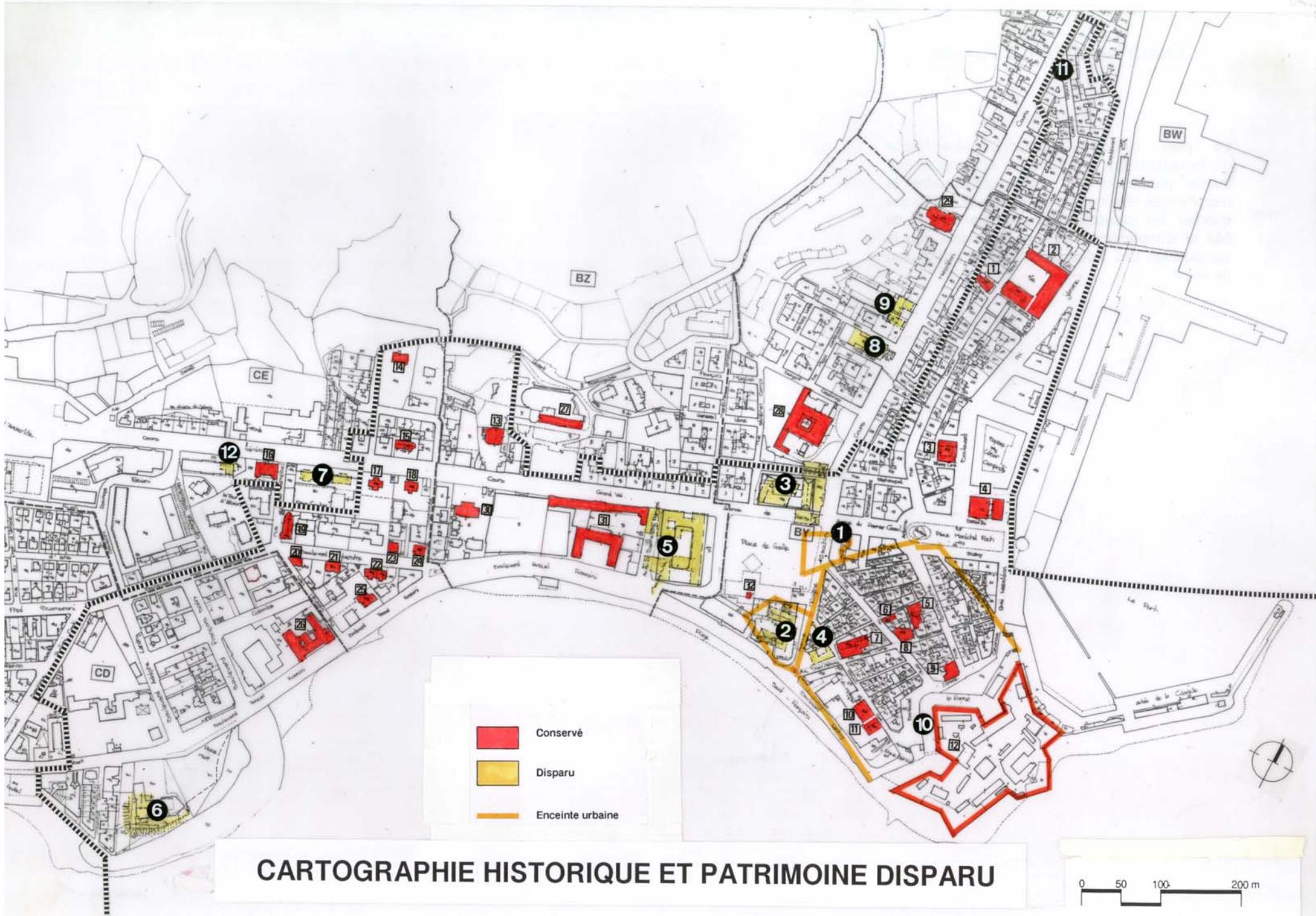
Les Sables sont exprimés en Mètres.  
de la Jérée du Maréchal | Lat. ... 42° 50' 30" N.  
| Long. ... 9° 43' 15" E.  
Déclinaison en 1878 ... 15° 30' N.O.

**L. BIANCHETTI**  
Dépositaire de la Marine  
PAVILLONS & ÉTAMINES  
2, Rue de la République,  
MARSEILLE

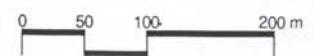


# PLAN DE LA BAIE D'AJACCIO 1878

Source : A. D. de la Corse du Sud, série O liasse 20.004.115.



# CARTOGRAPHIE HISTORIQUE ET PATRIMOINE DISPARU







### C. Cours intérieures et cœurs d'îlots

Les cours intérieures et cœurs d'îlots du centre ancien d'Ajaccio doivent faire l'objet d'une attention particulière.

Les façades arrières d'immeubles sont délaissées et les cours encombrées de constructions adventices le plus souvent insalubres.

Les nombreuses coursives construites sur l'arrière des bâtiments doivent être restaurées et mises en valeur en les dégagant de toutes les constructions adventices et en restaurant leurs consoles ou corbeaux à ressauts ainsi que leurs garde-corps.

Les écoulements de terre cuite, autrefois dénommés « branches de corail » ont laissé la place à des conduites de ciment ou de PVC le plus souvent abîmées et parfois gênantes.

Quelques vues anciennes nous montrent tout l'intérêt qu'il y a à mettre en valeur cette façade « secondaire » dont la composition rythmée d'un jeu d'horizontales et verticales combinées, joue de manière pittoresque sous la lumière du soleil.



La Corse, Ajaccio, Le port derrière le palais du cardinal Foschi.





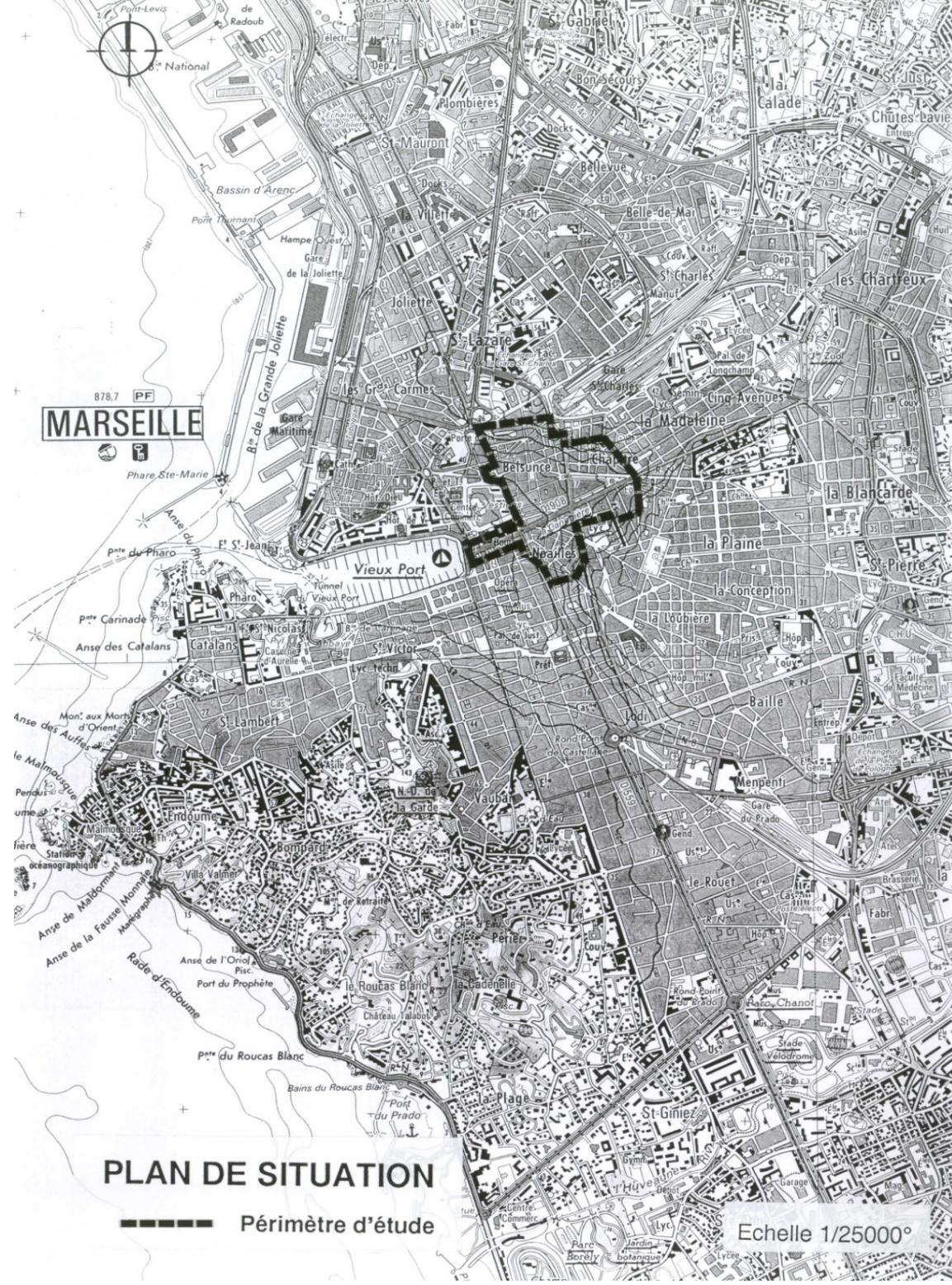








**Marseille**  
**le quartier Belsunce,**  
**un collage d'architecture**  
**historique**

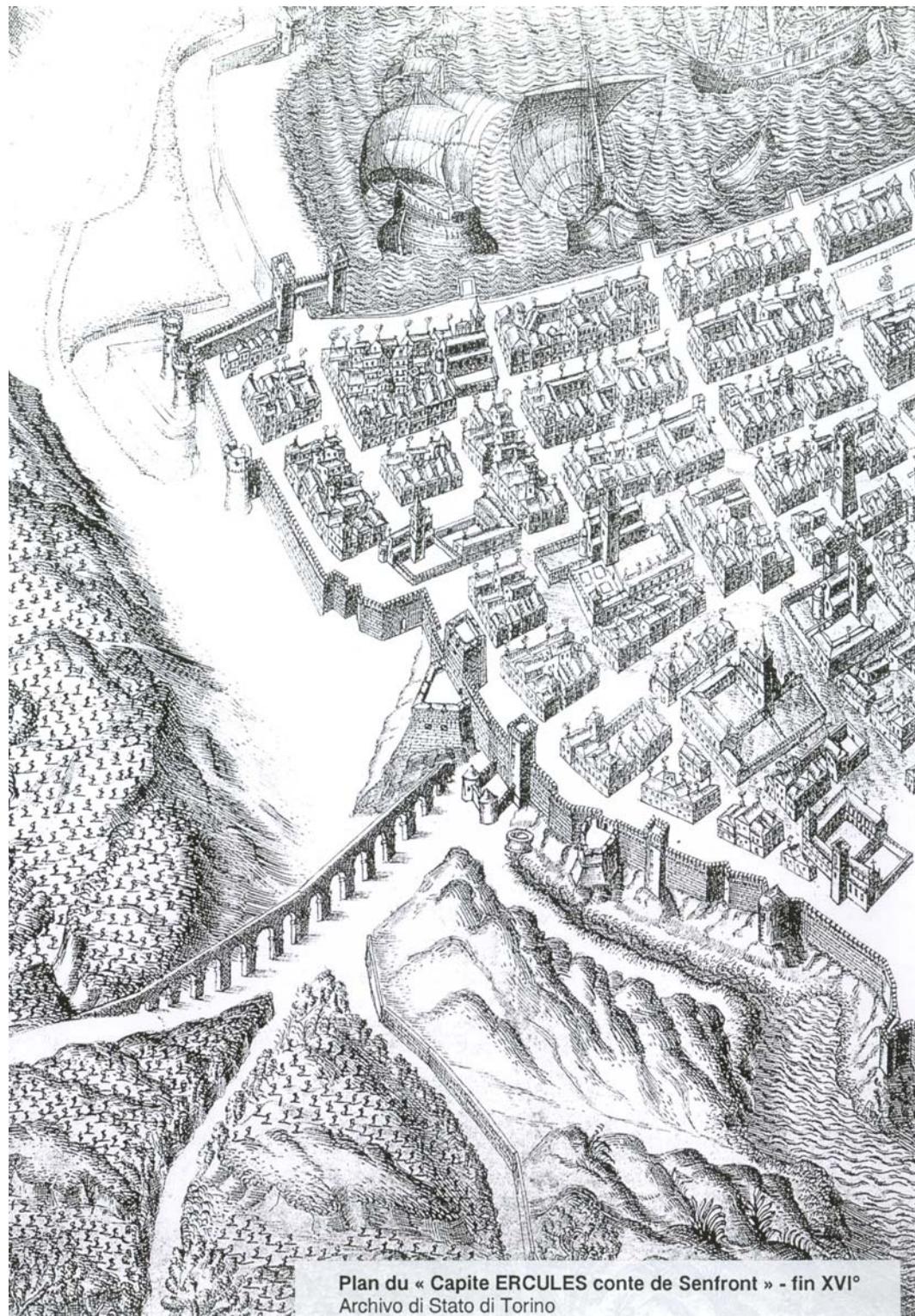


878.7 PF  
**MARSEILLE**

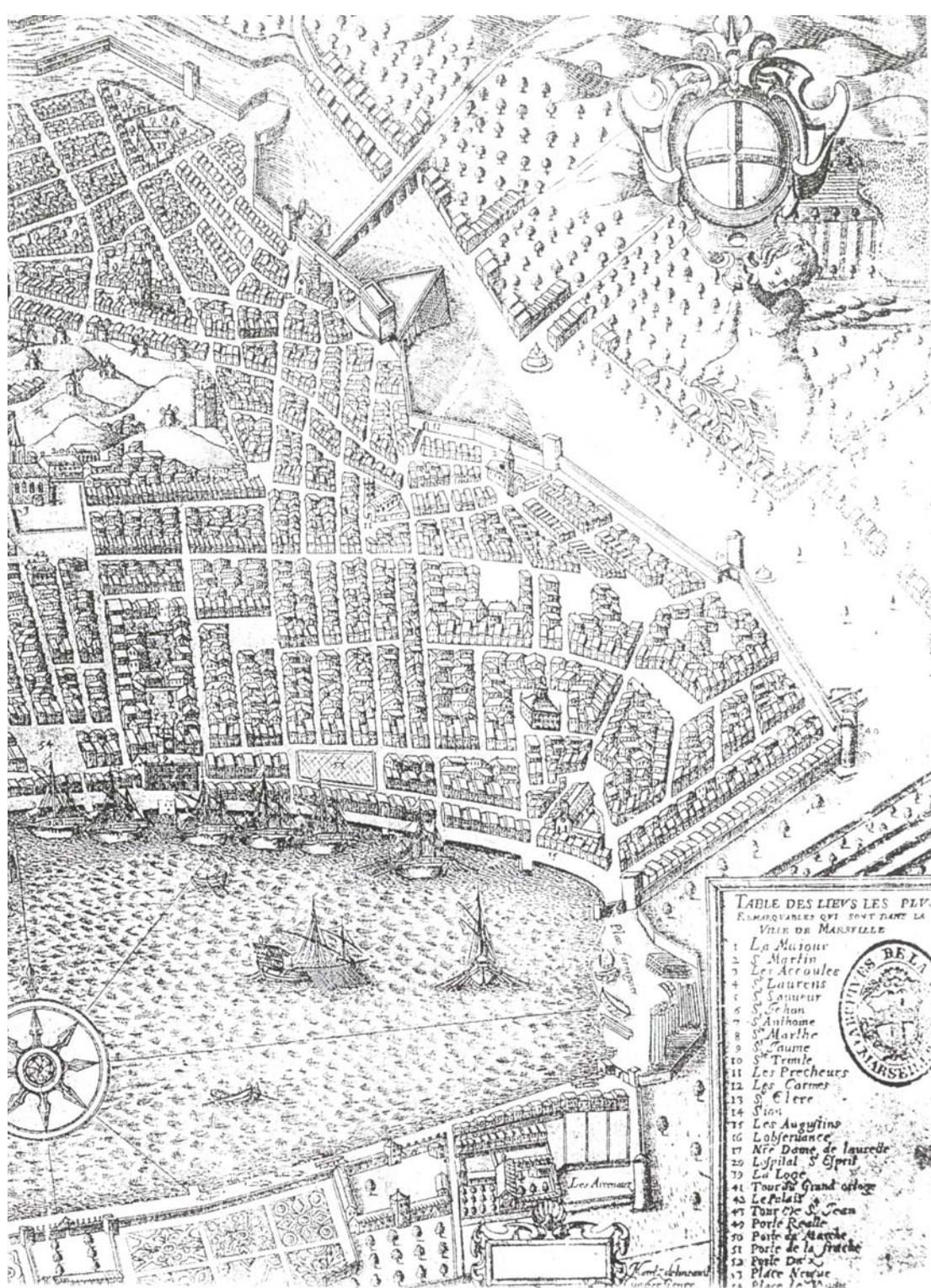
# PLAN DE SITUATION

----- Périimètre d'étude

Echelle 1/25000°



Plan du « Capite ERCULES conte de Senfront » - fin XVI<sup>e</sup>  
Archivo di Stato di Torino



Plan de Marez - fin XVII<sup>e</sup>



Carte de Marseille - 1683  
Extrait de l'atlas de Louis XIV - S.H.A.T.  
Archives du Génie





## MORPHOLOGIE DU SITE



ANALYSE PAYSAGERE

QUELQUES PERSPECTIVES ET POINTS DE VUE



Place des Capucines,  
Vue de la mise en scène urbaine créée par la patte d'oie



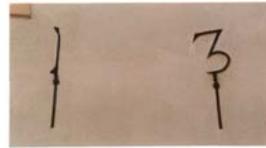
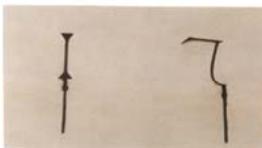
Extrémité Nord du Cours Belsunce  
et départ de la rue d'Aix



Côté Est du Cours Belsunce, vue sur rue du Relais



Côté Est du Cours Belsunce et perspective sur rue du Tapis Vert



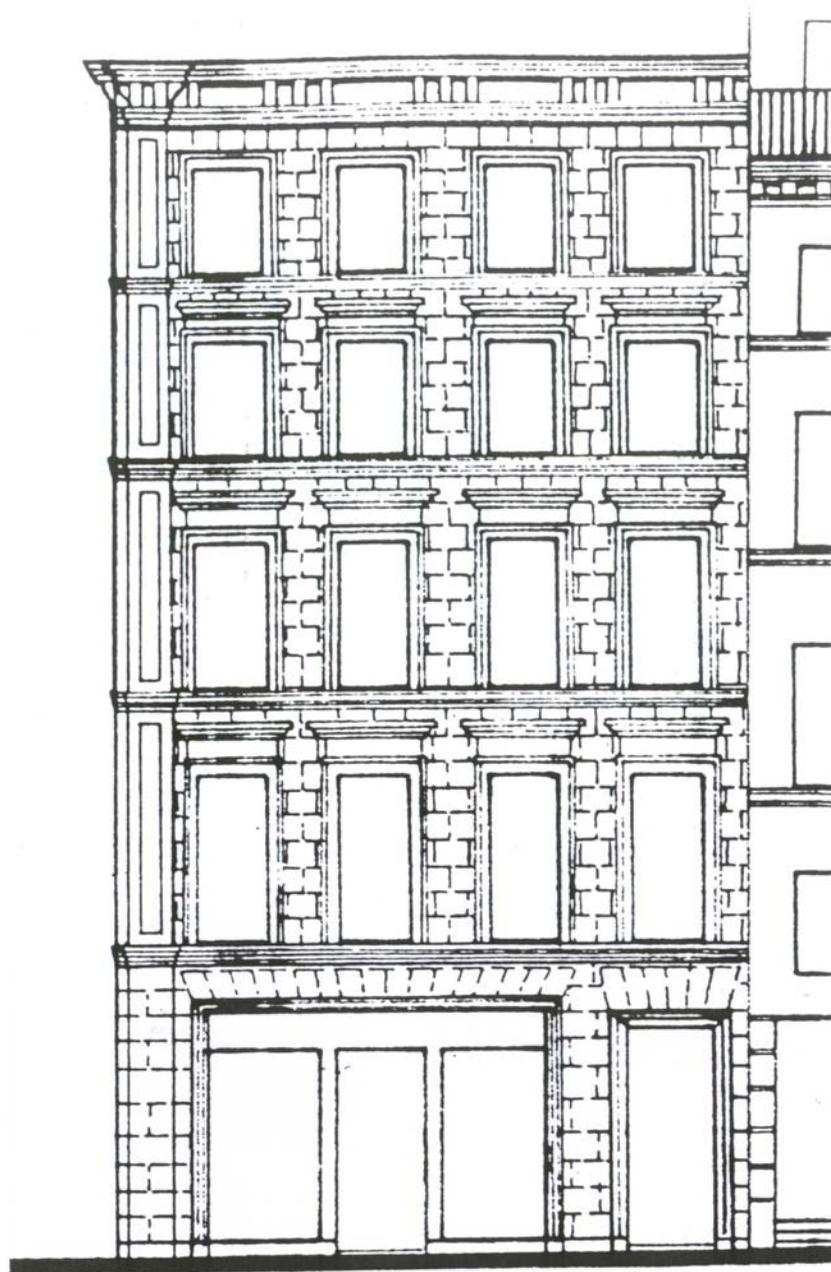




RESTITUTION DE LA FAÇADE DE L'HOTEL PARTICULIER AU 38 RUE LONGUE

Extrait de Thierry DUROUSSEAU  
« Belsunce une figure une ville »





Élévation Atelier du Patrimoine de la Ville de Marseille



CIMENT MEDITERRANEE  
DESIRE MICHEL & C<sup>o</sup>  
MARSEILLE R. CONSOLAT 5



## EDIFICES REMARQUABLES, datant du XX<sup>e</sup> siècle

Le XX<sup>e</sup> siècle a apporté au quartier Belsunce quelques créations architecturales originales, remarquables de par le soin apporté à leur composition ou au traitement de certains détails décoratifs.



RECENSEMENT DES OUVRAGES  
CARACTERISTIQUES ET DES ELEMENTS  
REMARQUABLES

Une visite détaillée du quartier permet de confirmer les éléments et ouvrages remarquables qu'il est essentiel de conserver et mettre en valeur lors des travaux de restauration ou d'aménagement.



Débord de toit sur travettes



Marquise en fer forgé XIX<sup>e</sup>



Appui et modillon en pierre



Détail de porte d'entrée



Arêtier et pilastre d'angle



Cartouche de menuiserie



Corniche et pilastre



Marteau de porte



Corniche en pierre

## - LES PILASTRES

La trame baroque de composition du quartier était soulignée par de grands pilastres ornant les façades, le plus souvent traités en ordre colossal, ils permettaient de souligner la composition, de marquer les limites d'immeuble (tête de mitoyen) ou les angles saillants sur rue ou place. Cette pratique a persisté jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle en subissant quelques variations et altérations.

Les pilastres se décomposent en plusieurs parties, le soubassement (souvent orné de refends), la base, le fût et le chapiteau.

On peut distinguer deux familles, suivant qu'ils englobent l'angle de l'édifice ou qu'ils sont simplement rapportés en façade.



XVII<sup>e</sup>



XVII<sup>e</sup>



XVII<sup>e</sup>



XVIII<sup>e</sup>



XIX<sup>e</sup>



XVII<sup>e</sup>



XVII<sup>e</sup>



XIX<sup>e</sup>



XIX<sup>e</sup>

## - FENETRES ET VOILETS

Certaines menuiseries anciennes en place constituent des modèles devant servir dans le cas de remplacement.

Bien que rares sur les édifices du 17<sup>e</sup> (parfois situées en comble ou sur des cages d'escalier) elles sont nombreuses à dater du 18<sup>e</sup> et du 19<sup>e</sup> siècle et devront être conservées chaque fois que cela sera possible.



XVII<sup>e</sup>, croisée bois



Volet persienné XIX<sup>e</sup> avec pentures en accolade



Fenêtre XVII<sup>e</sup>



Volet à panneaux embrevés



Fenêtre XIX<sup>e</sup> à grands carreaux



Fenêtre XVIII<sup>e</sup> à petits bois



Porte-fenêtre, XIX<sup>e</sup> à grands carreaux



Fenêtre XVIII<sup>e</sup> à petits bois



Fenêtre XIX<sup>e</sup>



XVIII°



XVIII°



XIX°



XVII°



XVIII°



XIX°



XIX°



XIX°



XVIII°



XIX°



XVII°



XIX°

## - LES GRILLES DE DEFENSE

La plupart des fenêtres situées en rez-de-chaussée sont protégées par des grilles de défenses, parfois saillantes sur rue.

Les plus anciennes sont réalisées en barreaux de fer montés sur des traverses à trous renflés, celles du 19° sont le plus souvent construites avec des barreaux ronds finis par des fers de lances et des culots.



XVIII°



XVIII°



XIX°



XIX°

## - LES ANCRÉS DE TIRANT

Souvent décorées de chiffres ou de monogrammes elles permettent parfois de dater l'édifice.



## - LES FERRONNERIES D'IMPOSTE

Ces portes sont le plus souvent couronnées par des impostes en fer forgé, remarquables du fait de leur facture et leur composition



XVII°



XVIII°



Fonte XIX°



XVIII°



XIX°



XIX°



XVIII°

## - LES BALCONS ET GARDE-CORPS DE FERRONNERIE

Bien que relativement rares sur le quartier Belsunce, ils n'en constituent pas moins des ouvrages de référence.



XVIII° ou XIX°



XVIII°



XVIII°



XVIII°



Fonte XIX°



Modèle simple XVIII°



Fer forgé XX°



Fer plat enroulé XVII°

## - LES ARETIERS SCULPTES

Ils sont situés sur l'angle de l'édifice à l'aplomb d'un pilastre.

Ils ont souvent été coupés lorsque le débord de toit a été raccourci, il est alors nécessaire de les restituer.

Modèle d'arétier complet, avec débord sur travette, réalisé avec des chevrons empilés XVII<sup>e</sup>



Arétier et débord sur travettes coupés





Débord sur travettes



Travettes



Corniche bois sur modillons



Travettes jumelées



Travettes à 2 rangs de chevron



Travettes jumelées



Travettes



Corniche bois



Caisson bois habillant le débord

Les immeubles anciens sont souvent couronnés par une grande corniche à larmier, comportant parfois des moulures d'appui ornées d'un rang d'oves et de dards ou une frise de denticules.

Grande corniche en bois  
XVII<sup>e</sup>



Grande corniche en pierre  
avec chéneau encaissé et  
gargouilles XVII<sup>e</sup>



Corniche en pierre XVII<sup>e</sup>



Corniche en bois sur  
modillons XIX<sup>e</sup>



## - LES CIELS DE TOIT

Les toits de Marseille comportaient des verrières dites « ciels de toit » réalisés de différente manière

- chassis vitré rampant sur ossature en fer posé dans le sens de la pente

- chassis vitré à deux pentes sur ossature fer, implanté de part et d'autre de faîtage

- ensemble conique vitré sur ossature fer couronnant un jour circulaire dépassant du toit

Ils servaient le plus souvent à éclairer les cages d'escalier et constituent un élément caractéristique de l'art de construire Marseillais.

Il faut donc les préserver et les restaurer.



« Ciel de toit » conique



Eclairage de l'escalier

## - LES FABRIQUES DE JARDIN

Il subsiste encore en coeur d'îlot ou sur cour intérieure, quelques fabriques, fontaines et buffets d'eau, témoins de la manière de vivre au 18<sup>e</sup> siècle.

Ces vestiges souvent délaissés ou abandonnés méritent, de même que les bas offices, d'être restaurés et mis en valeur lors des travaux de restauration.



## - LA SCULPTURE

La sculpture est un complément naturel de l'architecture qu'elle renforce et enrichit.





**LEGENDE**

- Limite de la ZPPAUP
- ★ Immeuble protégé en totalité ou partie au titre de la législation sur les M. H.
- Façade à conserver
- Immeuble remarquable
- ★ Éléments particuliers protégés
- Immeuble ou partie d'immeuble non protégé
- Immeuble ou partie d'immeuble dont la démolition est souhaitée
- Séquence architecturale
- Ensemble architectural
- Ecritement à réaliser
- Hauteur limitée à 16 m
- Zone de projet
- Alignement continu
- Alignement discontinu
- Cheminement
- Aire ou alignement protégé

Ville de Marseille  
1<sup>er</sup> Arrondissement

**QUARTIER BELSUNCE**

Zone de Protection du Patrimoine  
Architectural, Urbain et Paysager  
concernant le quartier BELSUNCE

**ZPPAUP  
BELSUNCE**

**PLAN**

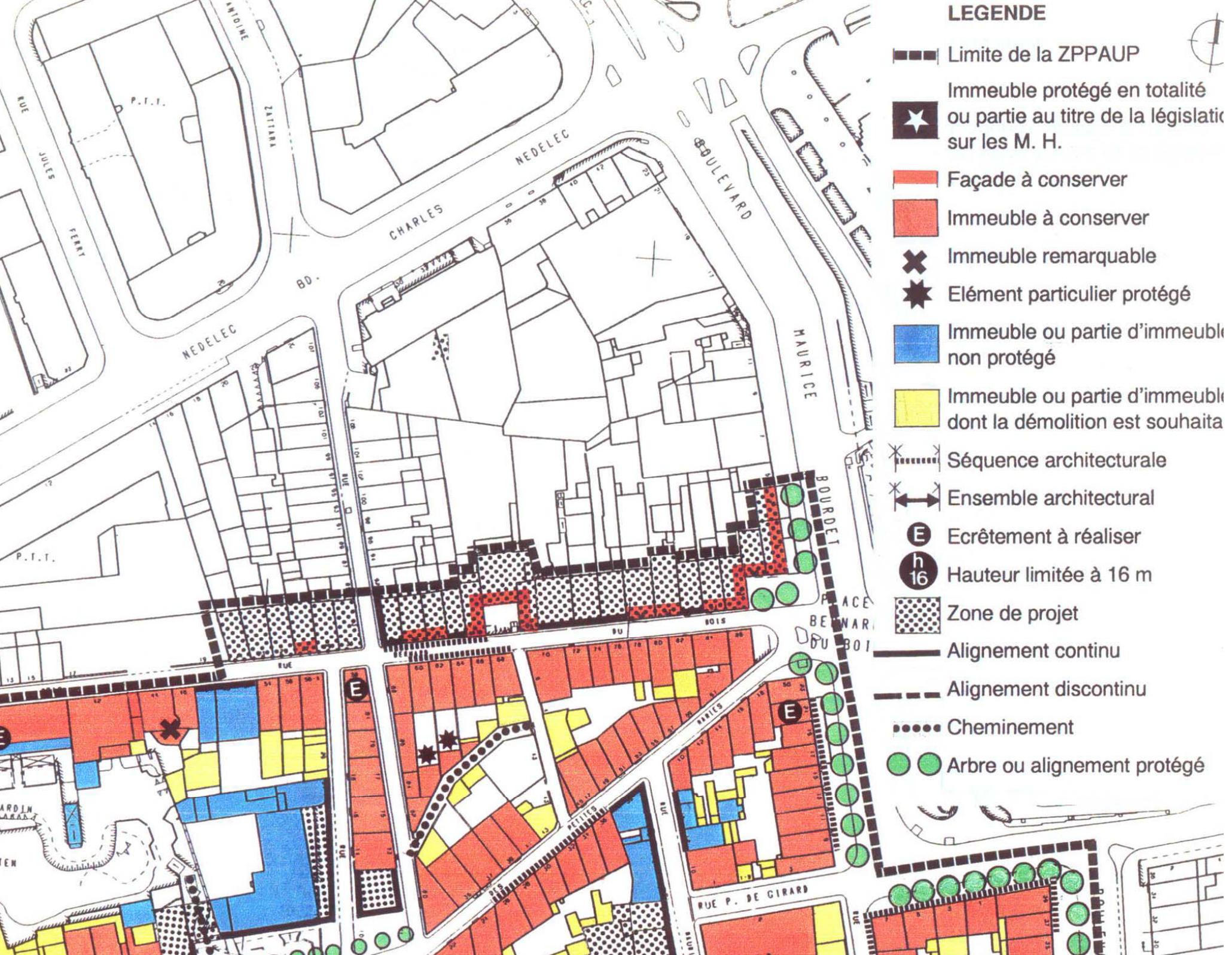
Echelle 1/2000<sup>e</sup>

Ministère de la Culture  
Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine  
des Bouches du Rhône

Direction Régionale de l'Environnement

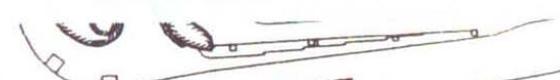
Ville de Marseille  
Direction Générale de l'Urbanisme et de l'Habitat  
Atelier d'Aménagement Urbain  
Atelier du Patrimoine

Antoine BRUGUEROLLE, Architecte, Août 1996



**LEGENDE**

-  Limite de la ZPPAUP
-  Immeuble protégé en totalité ou partie au titre de la législation sur les M. H.
-  Façade à conserver
-  Immeuble à conserver
-  Immeuble remarquable
-  Élément particulier protégé
-  Immeuble ou partie d'immeuble non protégé
-  Immeuble ou partie d'immeuble dont la démolition est souhaitée
-  Séquence architecturale
-  Ensemble architectural
-  Ecrêtement à réaliser
-  Hauteur limitée à 16 m
-  Zone de projet
-  Alignement continu
-  Alignement discontinu
-  Cheminement
-  Arbre ou alignement protégé



## SOMMAIRE

### PRÉAMBULE

#### L'ESPRIT DU RÈGLEMENT

### INTRODUCTION JURIDIQUE

#### LA RÈGLE DU JEU

#### EFFETS DE LA ZPPAUP SUR LE POS

#### EFFETS SUR LES AUTRES SERVITUDES DE PROTECTION

#### EFFETS SUR LE RÉGIME D'AUTORISATIONS

#### AUTORITÉ COMPÉTENTE POUR DÉLIVRER L'AUTORISATION

### RÈGLEMENT .

#### I - PRÉSERVER LES ENSEMBLES URBAINS DANS LEUR INTÉGRITÉ

##### I.1. SOULIGNER LA TRAME HISTORIQUE DU QUARTIER

###### I.1.1. La trame baroque et « l'échiquier »

###### I.1.2. Les axes visuels structurants

###### I.1.3. Les axes majeurs de la composition

###### *a - Retrouver la composition d'origine du Cours Belsunce*

###### *b - Protéger les alignements d'arbres*

###### I.1.4. Alignements

###### I.1.5. Hauteurs

###### I.1.6. Clôtures

##### I.2. RECOMPOSER LE TISSU DÉGRADÉ

###### I.2.1. Les places

###### I.2.2. Les îlots

###### I.2.3. Les coeurs d'îlot

##### I.3. AMÉLIORER LA LECTURE URBAINE

###### I.3.1. Les cheminements

###### I.3.2. Mobiliers et autres implantations sur le domaine public

###### I.3.3. Les devantures commerciales

###### I.3.4. Publicité et enseignes

## **II - GARANTIR LE PATRIMOINE POUR LE FUTUR**

**II.1. PROTÉGER LES SITES ET LES VESTIGES ARCHÉOLOGIQUES**

**II.2. PROTÉGER ET METTRE EN VALEUR LES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX SPÉCIFIQUES**

**II.2.1. Protéger les édifices majeurs ou particuliers**

**II.2.2. Mettre en valeur les immeubles ou parties d'immeubles à conserver au titre de la ZPPAUP**

**II.3. PROTÉGER ET METTRE EN VALEUR LA COMPOSITION ARCHITECTURALE DES IMMEUBLES ANCIENS**

**II.3.1. Préserver les séquences ou enchaînements architecturaux intéressants**

**II.3.2. Mettre en valeur la composition des façades**

*- Composition et proportion des ouvertures*

**II.3.3. Restituer les ensembles architecturaux altérés**

**II.3.4. Les détails de construction des façades**

*a - Matériaux*

*b - Modénatures et décors de façades*

*c - Ravalement*

*d - Portes d'entrées*

*e - Fenêtres et volets*

*f - Serrurerie et ferronnerie*

*g - Balcons*

**II.3.5. Les toitures**

*a - Débords ou corniches*

*b - Arêtiers*

*c - Couverture des toitures*

*d - Châssis de toiture*

*e - Lucarnes*

*f- Ciels de toit*

*g - Souches*

*h - Terrasses*

**II.4. CONSERVER LES ÉLÉMENTS D'ACCOMPAGNEMENT**

**II.5. CONSTRUCTIONS NOUVELLES**